

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 19 JUIN 2023

DELIBERATION N°B-002-2-2023

OBJET : Participation aux frais de la maison des internes de Moulins-Engilbert

Date de convocation : 02/06/23
Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Absents : 5
- Dont représentés : 0
Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;

- Messieurs René BLANCHOT, Daniel MARTIN, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant que la maison des internes de Moulins-Engilbert regroupe des professionnels de santé dont le rayonnement s'étant également sur le territoire de la communauté de communes ; que le financement de cet équipement revêt ainsi un intérêt public local pour les habitants de la communauté de communes, eu égard à la situation de désert médical du territoire ;

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide d'attribuer une subvention annuelle de 2 000 € à la commune de Moulins-Engilbert pour participer aux frais de fonctionnement de la maison des internes situées sur son territoire.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Marie LECLERCQ

